

RAPPORT N° 02/5-43
au Conseil Municipal

OBJET

DECISION MODIFICATIVE 3/ 2002

La présente Décision Modificative prend en compte, à la Section de Fonctionnement, des ventilations de subventions diverses non effectuées lors du Budget Primitif 2002, ainsi qu'un complément de crédit, à hauteur de 137 205 €, soit 900 005 F, sur le poste «subventions aux associations et organismes publics».

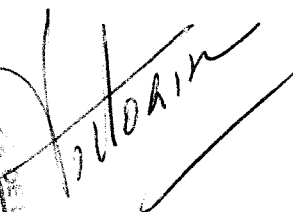
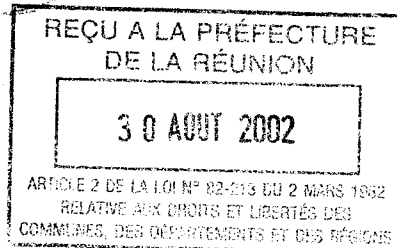

Ce complément de subvention permettra aux associations bénéficiaires de mettre en place des actions et de disposer d'une trésorerie suffisante jusqu'au Budget Supplémentaire 2002.

La contrepartie de ce complément de crédit consiste en une recette du poste «Redevances d'occupation du domaine public communal» aux Compte 70323/ Chapitre 70 du Budget principal.

Les opérations sont détaillées dans le tableau figurant en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

DELIBERATION N° 02/5-43
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 23 août 2002

OBJET

DECISION MODIFICATIVE 3/ 2002

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 02/5-43 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jean-Jacques MOREL, 1er Adjoint, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Autorise le Maire à procéder à la Décision Modificative 3/ 2002 au Budget principal de la Commune, conformément aux indications portées dans le tableau joint en annexe.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 30 AOUT 2002

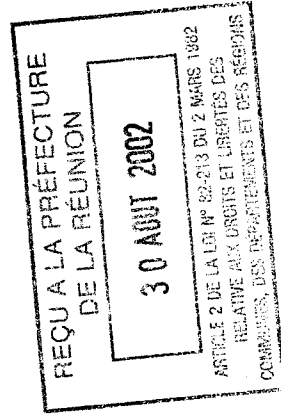
LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



DECISION MODIFICATIVE 3/ 2002

Chapitre	Article	Fonction	Libellés	pour mémoire BP + DM 2002	Dépenses	pour mémoire BP + DM 2002	Recettes
65	6574	30 33 311 312 312 311 30 313 312 025	SECTEUR CULTUREL (1)	457 347,00	60 980,00		
			OFFICE DIONYSIEN DU TEMPS LIBRE		4 082,00		
			ASSOCIATION TAMIJ SANGAM		4 082,00		
			ASSOCIATION LEKOL MALOYA		2 439,00		
			ASSOCIATION QUARTIER ALAMANDAS		19 845,00		
			ASS COLLECTIF DU CHAUDRON		1 000,00		
			ASSOCIATION MAMI (Malagasy Mitambatra)		1 000,00		
			ASSOCIATION ACLAO (Ass Cult Langue Arabe Ourdou)		7 622,00		
			ASSOCIATION FOYER DE JOINVILLE		50 400,00		
			ASSOCIATION ILET-A-QUINQUINA		2 287,00		
65	6574	025	Total SECTEUR 1	554 329,00	-14 164,00		
			SECTEUR INSERTION/ PREVENTION (2)		30 490,00		
70	70323	91	MISSION LOCALE NORD	191 324,00	30 490,00		
			SECTEUR PREVENTION/ SECURITE/ POLITIQUE DE LA VILLE (3)		30 490,00		
			COLLECTIF SUD SAINT-DENIS		45 735,00		
			REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC			762,00	
TOTAL				745 653,00	137 205,00	762,00	137 205,00

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 30 AOÛT 2002



LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

